



Source : Banque Laurentienne du Canada

16 mai 2019 14h32 HE

La Banque Laurentienne du Canada annonce les taux de dividende de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 et de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14

NE PAS DIFFUSER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS

MONTREAL, 16 mai 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Comme suite à l'annonce faite par la Banque Laurentienne du Canada (TSX : LB) (la « Banque ») le 7 mai 2019, la Banque a annoncé aujourd'hui les taux de dividende applicables à ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les « actions privilégiées, série 13 ») et à ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les « actions privilégiées, série 14 »).

En ce qui concerne les actions privilégiées, série 13 qui demeureront en circulation après le 17 juin 2019, soit le premier jour ouvrable suivant la date de conversion du 15 juin 2019 indiquée dans le supplément de prospectus du 27 mars 2014 visant l'émission des actions privilégiées, série 13, qui tombe un samedi, les porteurs de ces actions auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 15 juin 2019 et se terminant le 14 juin 2024 sera de 4,123 % par année, ce qui correspond au rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada au 16 mai 2019, majoré de 2,55 %, tel que déterminé en accord avec les modalités des actions privilégiées, série 13.

En ce qui concerne les actions privilégiées, série 14 qui pourront être émises le 17 juin 2019, les porteurs de ces actions auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés au cours de chaque période trimestrielle à taux variable divisé par 365, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada). Le taux de dividende pour la période de trois mois commençant le 15 juin 2019 et se terminant le 14 septembre 2019 sera de 4,226 % selon un taux annualisé, ce qui correspond au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada au 16 mai 2019, majoré de 2,55 %, tel que déterminé en accord avec les modalités des actions privilégiées, série 14.

Les propriétaires véritables d'actions privilégiées, série 13 qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent demander à leur courtier ou autre représentant de le faire avant 17 h (heure de Montréal) le 31 mai 2019. Pour toute question concernant une conversion, veuillez communiquer avec l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Banque, Services aux investisseurs Computershare inc., au 1-800-564-6253.

La Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription des actions privilégiées, série 14 avec prise d'effet au moment de la conversion. L'inscription des actions privilégiées, série 14 est conditionnelle à ce que la Banque réponde à toutes les exigences d'inscription de la TSX et, lorsque l'approbation aura été reçue, les actions privilégiées, série 14 seront inscrites à la cote de la TSX sous le symbole boursier « LB.PR.I ».

Les actions privilégiées, série 13 et les actions privilégiées, série 14 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis (la « Loi de 1933 »), en sa version modifiée, ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et elles ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis, ni à une personne des États-Unis ou pour le compte ou au profit d'une personne des États-Unis (au sens attribué au terme *US person* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933) en l'absence d'une telle inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acheter les titres aux États-Unis et tout appel public à l'épargne visant des titres aux États-Unis doit être fait au moyen d'un prospectus.

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondée en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 500 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 45 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$.

Renseignements :

Hélène Soulard
Vice-présidente adjointe, Communications
514 284-4500, poste 40015
Cell. : 514 926-3295
helene.soulard@blcgf.ca